Projet de parc éolien de la Seigneurie de Beaupré – 4 dans la MRC de La Côte-de-Beaupré

De : Gaétan Blouin [mailto:gaetan.blouin@gmail.com]

6211-24-053

Envoyé : 1 octobre 2012 16:47

À : Marie-Pierre Morel; Étienne Champagne; Pierre-Alexandre Coté; Benoit Leduc; Chantale Richard; eric Morency; audrey.segret@boralex.com; francisflynn@videotron.ca

Cc : Harvey, Marie-Josee (BAPE); Hugues Girardin; dhardy@lesoleil.com Objet : Démission comité des riverains, projets éoliens Seigneurie de Beaupré

Le comité des riverains c'est réuni à trois reprises depuis le 12 juillet dernier, dont la dernière rencontre était le 26 septembre dernier.

Lors ce cette rencontre, le promoteur, par l'intermédiaire de madame Marie-Pierre Morel et de monsieur Étienne Champagne, après nous avoir informé des grandes lignes du rapport nous a indiqué que Boralex n'avait pas l'intention d'aller de l'avant avec cette option de chemin de contournement. Le promoteur n'a donné aucune autre alternative pour diminuer le volume de trafic sur le rang Saint-Antoine, nous demandant même si nous avions des alternatives à proposer. À cet effet, nous avons rappelé à Boralex, les différentes alternatives présentées par les citoyens aux audiences publiques du BAPE sur le projet éolien SB4, notamment la mise en place d'une navette pour le transport des employés. Là encore, malgré une certaine confusion au niveau des représentants du promoteur, ce fut pour dire une fin de non recevoir. Nous prenons également pour acquis, et ce en fonction de la réponse du promoteur en date du 16 juillet 2012, cote DQ 20.1, à une question du BAPE, que ce dernier n'envisage aucune mesure d'indemnisation financière.

Les citoyens membres du comité sont conscients que le promoteur a apporté des ajustements et mis en place certaines mesures (asphaltage du début du chemin de l'Abitibi-Price et des abords du rang Saint Antoine, afficheur de la vitesse des véhicules circulant sur le rang Saint Antoine et nettoyage de la chaussée) qui ont diminué quelque peu l'ampleur des nuisances causées par le fort volume de circulation amené par ce projet, soit environs un millier de passages de véhicules par jour au début du mois de septembre. Toutefois, ces ajustements sont insuffisants pour diminuer de façon notable les impacts de ce projet sur les résidents du rang Saint-Antoine.

Également, lors de cette dernière rencontre le promoteur a fait mention qu'il était toujours en phase d'étude quant à la mise en place d'une usine de préparation de béton sur le site même du projet SB4. Les citoyens membres du comité des riverains ont été estomaqués de la possibilité que le promoteur puisse dans le cadre de son projet ne pas ériger sur le site une telle usine de fabrication de béton . Cette situation causerait une augmentation du volume de circulation lourde, soit une quarantaine de voyage de bétonnière par base d'éolienne, soit quelques quatre-vingts passages de véhicules lourds de plus les jours où il y aura coulée de béton, et ce pour la coulée d'une base d'éolienne par jour.

Dans ce contexte, après réflexion, j'arrive à la conclusion que le promoteur n'a pas de réelle intention de mettre en place de mesures

significatives de réduction de la circulation qui pourraient rendre acceptable le projet éolien SB4 et que ma présence sur ce comité ne fait que cautionner cette situation. Par la présente, je donne donc ma démission du comité des riverains.

Gaetan Blouin